



# EN 2004, OPTEZ POUR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

## Cher-es ami-es

2003 fut, pour la politique de protection de l'environnement, une mauvaise année ! Au-delà de quelques déclarations officielles très médiatiques, nous devons constater que la politique gouvernementale en la matière reste la cinquième roue d'un carrosse bien dégradé. Un exemple : avec la baisse des subventions et la fin des emplois jeunes, le gouvernement affaiblit le monde associatif. Dans ce contexte défavorable, Agir pour l'Environnement s'efforce de maintenir son activité et de renforcer la pression sur des élus politiques et décideurs économiques fort peu enclins à changer leurs mauvaises habitudes.

Pour mieux nous aider à passer ce cap difficile, nous vous proposons d'opter pour le prélèvement automatique. Ce mode de contribution, facile à mettre en œuvre, nous permet de limiter et cibler les relances et sollicitations, réduit les frais postaux, tout en améliorant nos prévisions à moyen terme.

Selon nos évaluations, la pérennisation de nos deux emplois jeunes serait totalement assurée si 200 nouveaux signataires acceptaient de verser mensuellement 10 euros. Les prélèvements mensuels ouvrent d'ailleurs droit à une déduction fiscale égale à 60 % du don effectué, ce qui signifie de fait qu'un versement de 10 euros par mois ne vous coûterait que 4 euros.

Alors que le gouvernement envisage une relance du programme nucléaire et qu'une suspension du moratoire sur les OGM est aussi possible, il faut renforcer le potentiel associatif, un des garants d'une démocratie vivante.

Merci de nous aider dans cette voie difficile !

**Dominique BERNARD**

*Président d'Agir pour l'Environnement*

## JE SOUTIENS "AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT"

Coupon-réponse à renvoyer à :

**Agir pour l'Environnement - 97, rue Pelleport - 75020 Paris**

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal / Ville .....

**J'APPORTE UN SOUTIEN de:**

25 €    50 €    75 €    Autre ..... € (indiquez le montant).

**LE LIVRET**

Je souhaite recevoir le livret "Téléphonie mobile : petit guide pour raccrocher". 10 €.

**LA LETTRE**

Je m'abonne à "la lettre" d'Agir pour l'Environnement au prix de 3 € (4 numéros par an).

**Merci de libeller vos chèques à l'ordre de "Agir pour l'Environnement".**

Votre don est déductible de vos impôts à hauteur de 60 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Si vous effectuez par exemple un don de 50 €, il ne vous en coûtera donc que 20 ! Pour chaque versement, vous recevrez dès la fin janvier un reçu fiscal.



# J'APPORTE MON SOUTIEN !



## Autorisation de prélèvement

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, un montant de ..... euros par mois.

Pour suspendre le prélèvement, il me suffit de le faire savoir par simple demande écrite à "Agir pour l'Environnement".

**N° national d'émetteur : 445 093**

**Coupon-réponse à renvoyer à :**

**Agir pour l'Environnement - 97, rue Pelleport - 75020 Paris**

### **ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER**

Nom de votre agence bancaire ou CCP .....

Adresse .....

Code Postal / Ville .....

### **TITULAIRE DU COMPTE** (indiquez ci-dessous votre adresse)

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal / Ville .....

### **COMPTE À DÉBITER** (voir votre RIB ou RIP)

Code Établissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

### **NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER**

Réf. : DK. 445093.06050.31845141

Agir pour l'Environnement - 97, rue Pelleport - 75020 Paris

### **DATE**

Signature obligatoire

Joindre également un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).